



Inauguration du Département DANSE de l'École régionale de musique de Dudelange

- 8 février 2025 -

Ce samedi 8 février 2025 a été inauguré officiellement sur le site NeiSchmelz le département DANSE de l'École régionale de musique de Dudelange, en présence de Gilles Lacour, Commissaire du Gouvernement à l'enseignement musical (ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse) et du collègue des bourgmestre et échevin·es de la Ville de Dudelange.

L'idée-même de ce département consacré à la danse au sein de l'École régionale de musique, dirigée par Bob Morhard, est née en 2017. Située dans le même bâtiment que le centre culturel régional opderschmelz, il ne manquait à l'enseignement de notre ville et de notre région que le volet de la danse. Et c'est ainsi chose faite depuis la rentrée de septembre 2024 !

Jusqu'à 2017, les cours publics de danse n'étaient dispensés que dans les trois conservatoires nationaux (Luxembourg, Esch/Alzette, Nord), ce qui les rendaient parfois difficilement accessibles pour le grand public du point de vue de la distance et des frais.

Une première enseignante a ainsi pu être engagée par la Ville de Dudelange pour la rentrée 2019/2020, qui avait sous son égide 4 classes au Centre sportif René Hartmann.

Aujourd'hui, la Ville de Dudelange est toujours parmi les seules communes du pays à offrir des cours de danse. Ceux-ci sont proposés aux jeunes élèves dès 5 ans et sans limite d'âge vers le haut. Pour l'année scolaire 2024/2025, pas moins de 200 élèves sont d'ores et déjà inscrit·es, réparti·es sur 20 classes dirigées par 3 enseignant·es. Les cours vont de l'éveil à la danse à la danse classique, en passant par la danse contemporaine et la danse jazz.

- - -

Concrètement, il s'agit de la mise en place de containers qui proposent aux jeunes élèves deux belles salles de 100 m² équipées d'un revêtement spécialement conçu pour les salles de danse. Elles sont complétées par un vestiaire filles de près de 30 m² avec 3 douches (+ 3 WC), un vestiaire garçons de 16 m² avec douche (+ WC), une salle de près de 20 m² pour les professeur·es (+ sanitaires), un WC pour personnes à mobilité réduite (PMR) et un local technique.

L'école de danse a pris ses quartiers dans ce bâtiment pour les 10 prochaines années. La structure est en effet provisoire, puisque le département s'installera par la suite dans le bâtiment « Aal Elektrowierk » de l'ancienne sidérurgie au nouveau quartier NeiSchmelz en face des actuels containers.

Du point de vue technique

Le projet, mené par le service de l'Architecture et des Domaines de la Ville de Dudelange, sous l'égide de Ivica Repušić, est conçu pour le plus de praticité et de confort pour les élèves et leurs enseignant-es.

Le chauffage du bâtiment est fourni grâce à une pompe à chaleur.

Les principales entreprises ayant travaillé sur ce projet sont :

- . fondations et extérieurs : Patrick Farenzena Sàrl.
- . construction modulaire : Degotte
- . sanitaires/électricité/HVAC (chauffage, ventilation...) : Reckinger S.A.
- . carrelages : Baucenter Decker-Ries
- . sol des salles de danse : Harlequin

Le budget total de cette installation s'élève à 2 150 000€, dont 25% de subsides prévus par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le collège des bourgmestre et échevin-es

Dan Biancalana, bourgmestre

Loris Spina, Josiane Di Bartolomeo, René Manderscheid, Claudia Dall'Agnol, échevin-es